

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2008

1. Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 5 mai 2008

Observations :

1) Erreur sur le résultat des jeunes de + de 18 ans dans le conseil des jeunes :

Contre leur maintien au sein du conseil : 16 voix (et non pas « 16 voix pour »)

2) Taux sur le foncier non bâti **46,98** au lieu de 49,98 %

3) Remarque de Mr GOYEAU : est-il nécessaire de relire les comptes rendus au début de chaque séance ? En effet, celui-ci est envoyé 8 jours avant la réunion, les conseillers peuvent en prendre connaissance avant la réunion et faire leurs remarques dès le début de la séance suivante.

Il est vrai que cela est fastidieux, cependant, cela a le mérite de se remémorer les faits.

Le maire soumet cette proposition au vote : oui à l'unanimité pour ne plus lire le compte rendu en début des séances.

4) Lors de la commission de la communication, il a été question de la nomination du secrétaire. Le maire propose de nommer un secrétaire à tour de rôle par ordre alphabétique. Accord du conseil. Par conséquent, Mme AUBINEAU est la première à être désignée secrétaire de séance.

2. Compte rendu des commissions

a. Commission « Patrimoine Bâti – Urbanisme (conception lotissement) – Plan Local d'Urbanisme – Assainissement

Compte rendu remis à chaque conseiller et joint aux présentes.

Mr MARY demande s'il y a d'autres idées pour le cahier des charges de la mairie.

Le conseil accepte de réaliser les travaux par phase et de commencer par le rez-de-chaussée pour terminer par la salle des mariages.

Le conseil valide les propositions de la commission.

- En ce qui concerne les consommations électriques au Club House qui ont été multipliées par 4 sur 3 ans, l'explication vient du fait que les convecteurs étaient allumés la veille de l'occupation des vestiaires. Mr MARY propose la pose d'une minuterie 2 H (comme à la salle des fêtes). Accord du conseil.
- Citerne gaz à enterrer dans la cour du presbytère : AGRI TP a répondu qu'il n'était pas équipé pour ce genre de travail, c'est donc l'entreprise JOSELON qui réalisera la fosse.
- Station d'épuration : appel d'offres terminé les travaux débuteront en septembre. Présentation du projet lors de la prochaine réunion.
- Salle de sports : placard en cours à la Communauté de Communes + cendrier extérieur à poser (idem à la salle des fêtes + club house)

b. Commission « Enfance Jeunesse »

Compte rendu remis et joint aux présentes. (Mme PICHERIT était bien présente à la commission)

Commission menu lundi prochain à 14 h 45.

- cantine : Véronique TURPAULT est intéressée par une formation qui a lieu le 3 juillet, le self est donc reporté le 4 juillet.

- CLSH : Nouvelles propositions de tarifs présentés. Après avoir pris connaissance des différents tarifs proposés au CLSH et à la garderie, le conseil municipal accepte l'ouverture à 7 h le matin et fermeture à 19 h 00 le soir et décide de faire un essai. Faire un bilan avant la fin d'année par exemple.
- conseil des jeunes : réunion préalable aux élections le 27 septembre à 11 h 00.

c. Commission « Environnement naturel » - voirie

La commission s'est réunie le 29 à 19 H 00.

- Membres du jury des maisons fleuries : attendre les réponses des nouvelles personnes contactées. Une réunion de présentation aura lieu une fois le jury au complet.
- achat d'une tondeuse tractée :
 - devis chez R.A.S. : 1262 €
 - SEGEBA : 1125 €

Mr RENAUDET pense qu'on a le service sur place en prenant chez RAS (voir pour négocier avec Mr REAU : entretien, option « mulching »).

- broyage des accotements en cours de finition
- pose d'un container collectif supplémentaire au Grand Grais
- Stade :
 - consultation pour le drainage du terrain de foot en cours
 - poteaux pour filets d'arrêt des ballons : demande de devis chez Clisson Metal et CBI. Le moins disant étant Clisson Métal, le conseil accepte cette commande.
- terrassement et drainage réalisé à Nantilly (devant chez Mr ALLOU)
- plantations terminées mais voir au niveau de la salle des fêtes car fleurissement insuffisant.
- Réunion avec le Cabinet LEGEAIS pour enfouissement des réseaux rue du Stade : convocation de tous les concessionnaires pour une réunion de lancement
- Mr RAMBAULT faire remarquer que les coussins berlinois sur la route de Clessé doivent être enlevés car ils représentent un danger pour les 2 roues notamment. Mr le maire expose le litige avec le fournisseur et la DDE à ce sujet. Un courrier recommandé a été envoyé à la société Signaux Girod qui ne reconnaît pas l'erreur et renvoi la faute sur la DDE. Mr BOCHE propose la solution de coller les coussins ? Dans l'immédiat, il faut les supprimer. Ce matériel convient pour les véhicules légers uniquement et sur un sol plat. La DDE nous a mal conseillé. Mr GROLLEAU propose de mettre les services de la DDE en cause et qu'ils trouvent une solution avec le fournisseur.
- Lotissement Impasse de la Tourette : prévoir un piège à eau au niveau de la sortie sur la route de la Priaudière.

d. Commission « Vie Associative et culturelle »

- 14 juillet : prise en charge de la buvette : question posée aux associations pour prendre en charge la buvette et les grillades. Certaines associations se sont positionnées, attendre la réponse des autres pour la mi-juin. Une réunion sera ensuite organisée avec les associations parties prenantes.
- Marché fermier : prévoir d'insérer les marques pages publicitaires du marché fermier dans le bulletin municipal
- Une association demande le prêt du vidéo projecteur pour une manifestation extérieure : accord du conseil

- Stock car : commission de sécurité favorable avec des contraintes au niveau du débit de boisson : autorisé seulement en catégorie 1 (sans alcool) ou bien à l'extérieur de l'enceinte (catégorie 2) sur le parking par exemple. Il s'agit d'une manifestation sportive et depuis 2006 il ne doit plus y avoir d'alcool mis en vente dans l'enceinte de manifestations sportives. Or le stock car était considéré comme du spectacle jusqu'en 2007 mais est passé en catégorie sportive cette année.
- Poursuite sur terre : l'association des Bolides Chichéens n'a pas pu faire sa course cette année car le terrain n'est pas homologué pour leur manifestation. Des études doivent être réalisées pour obtenir l'homologation. De plus, 2 terrains se trouvent l'un à côté de l'autre sur les communes de Faye l'Abbesse et de CHICHE, l'administration ne conçoit pas bien cette proximité. Pourquoi ne pas envisager une entente ?
- La réunion des présidents d'association aura lieu le 23 septembre 2008 à 20 h 30 à la salle des fêtes. Objectif principal : écouter les différents besoins.
- Rencontre avec le président des « Amis du Théâtre » : la convention d'utilisation de la buvette est en cours.
- Panneau d'affichage à la salle des fêtes : peut-être prévoir un espace réservé pour les associations de Chiché

e. Commission « Communication – Information »

Compte rendu joint.

- **Bulletin municipal**

Réunion le 10 juin à 19 h 30 pour préparer le bulletin. Choix de l'imprimeur : PROUTEAU : 4019 € HT – JADEAU : 2764 € HT et JOLLY : 2750 € HT ; Le moins disant est retenu. Le travail de JADEAU était moins satisfaisant depuis quelques années.

Proposition pour édition en papier recyclé : plus cher et moins bien pour la conservation.

Au dos : carte de la commune ou du PLU avec la légende.

- **agenda 2009** : vu avec l'UCA, pour la dernière fois en 2009 et résilier le contrat au mois de décembre 2008 pour 2010. L'UCA distribuera son propre agenda ensuite.
- **ChIC** : proposition de la commission pour la fréquence de 1 par an, en décembre, de manière à répartir dans l'année par rapport aux autres supports d'information.
 1. Par rapport à internet, y a-t-il un moyen de savoir combien le consulte ? Oui mais seulement par le compteur et l'on ne sait pas d'où viennent les visiteurs.
 2. Selon Mr BOUSSARD, il y a beaucoup d'informations qui sont données entre les mois de Janvier et Juillet puis jusqu'en décembre. Des personnes préfèrent le support papier.
 3. La réunion publique est organisée mais peu de personnes y participent.
 4. Il y a des répétitions d'informations, mais la population ne s'en plaint pas. En 2001, Mr MERCERON s'est investi et il serait mal perçu par la population qu'une des premières choses du nouveau conseil serait de supprimer ce support.
 5. Le maire pense à un panneau lumineux dans le bourg. Mais on ne touche pas les mêmes personnes par ce support.

Le conseil décide de voter.

- **Pour le maintien des 2 ChIC : 4 voix**
- **Contre : 15 voix**

- Mr FAURET demande qu'il y ait un lien sur le site du Pays vers la commune de CHICHE. Mr CHATAIGNER fera remonter cette info au Pays.
- **réunion publique** : accord du conseil pour lier cette réunion à un évènement particulier.
- **Presse book** : Emmanuel RAMBAULT se charge de la Nouvelle République en prenant les articles sur internet. Isabelle PICHERIT pour le Courrier de l'Ouest.
- **Comptes rendus du conseil municipal** : faut-il diffuser tout ou partie du compte rendu ? Si compte rendu sommaire, le secrétaire de séance pourrait le valider préalablement ?
- Mr MARY prend l'exemple des devis que l'on choisit, quelle sera la réaction des autres fournisseurs ?
- Mr MERCERON est d'accord avec la remarque de Mr MARY. Mais tout ce qui n'est pas décision n'y figure pas ainsi que les débats par exemple. Des gens prennent des décisions et cela ne figure pas : ce n'est pas parce que c'est la minorité qui les apporte. Par exemple, pourquoi les débats sur la fixation des taxes n'ont pas été rapportés ?
- L'écrit est quelque chose qu'il faut manier avec vigilance car des propos peuvent être détournés et blesser les intéressés. Si les 19 personnes autour de la table veulent s'exprimer, il faut qu'elles le fasse sans contrainte et facilement.
- Mr MERCERON rappelle que le compte rendu est toujours adopté par l'ensemble des membres, la question est de savoir si l'on doit oui ou non le publier tel qu'il a été approuvé.
- Mr BOULY : l'important est de retranscrire le plus fidèlement possible les débats.
- Mr CHOLOUX rappelle que la proposition du maire n'est autre que celle-ci.
- Le compte rendu est difficile à reproduire en direct. Il faut veiller à sa fidélité.
- Pour ou contre publier les débats ou bien un relevé de décisions ?
- Mrs MERCERON – BOUSSARD et BOULY sont d'accord pour une synthèse mais pas pour un relevé de décision.
- Pour un compte rendu synthétique validé par le secrétaire de séance : accord du conseil et voir dans quelques semaines le résultat.

Par ailleurs :

- repas du CCAS : payant pour tout le monde : 5 €
- Chiens de la famille Bigouret : un arrêté a été pris mettant en demeure la famille de prendre toute disposition pour tenir leurs chiens enfermés.
- Tour des Deux-Sèvres : passage le 14 juillet à 14 h 30 à CHICHE
- Edifices pavoisés pendant que la France aura la présidence de l'Europe

3. ALLEE DES 4 BORNES

Le maire rappelle l'historique de cette affaire qui dure depuis plus de 20 ans. Un litige perdue entre les propriétaires des bois (famille De Beauregard) et la commune depuis de

nombreuses années sans trouver de solutions. Cette allée est propriété de la commune mais Mr De Beauregard pour convenance personnelle a fermé l'accès à une partie de cette allée.

Lors de la réunion du 9 mai 2006, le précédent conseil municipal a décidé d'un échange entre ladite allée des « 4 bornes » et une parcelle de bois située près des lotissements de la Forêt d'environ 8 ha appartenant à Mr De Beauregard. Une estimation des domaines a été réalisée.

Par suite et pour permettre de finaliser cet échange, le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le déclassement de cette allée inscrite au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées. (PDIPR) du Conseil Général.

Le maire complète sa présentation en précisant que ceci constitue un engagement donné sur sa profession de foi lors des élections de mars 2008, il faut donc aller jusqu'au bout de cet engagement.

Le maire demande à chacun d'émettre ses arguments.

Mr MERCERON prend la parole et renouvelle son désaccord en tant que Président de l'association « Randonnées Chichéennes » dont le but de sa création était justement la préservation de cette allée communale. En janvier 2008, cette condition lui a été soumise mais il ne l'a pas acceptée.

3 avis :

- ce bien fait partie du patrimoine communal

- deux solutions d'échanges ont été émises :

* l'une contre partie des bois de la Chapelle St Martin tel que présenté par le conseil municipal

* l'autre contre une partie plus importante desdits bois tel que présenté par l'association des « Randonnées Chichéennes ».

Mr MERCERON souhaite ne pas participer au vote et se retire.

Mr RENAUDET, en sa qualité de Chichéen depuis sa naissance, donne son avis sur cette affaire et pense que l'allée existante ne profite pas à beaucoup de personnes de Chiché par rapport à la parcelle de bois convoitée qui est mieux située et toute proche des lotissements.

Madame MERCERON, quant à elle, trouve l'échange honnête.

Le maire regrette bien sûr que l'on ne puisse pas disposer d'une propriété communale qu'est l'allée des 4 bornes, mais il faut bien se sortir de l'impasse. Le Conseil Général souhaite l'unanimité sur cet échange.

Mr MARY signale que si le Conseil Général refuse, sous prétexte qu'il faut un itinéraire de substitution, l'échange ne se fera pas et Mr De Beauregard grillagera de chaque côté l'allée communale sur 4 m de haut et alors on se promènera entre deux hauteurs de grillage. Ceci ne sera pas pour satisfaire les promeneurs.

Mr GROLLEAU pense que la parcelle de bois est une réelle opportunité pour réaliser beaucoup de choses : parcours de santé, espaces ludiques, jeux, etc... Le bois est en excellent état et de nombreux arbres y sont préservés.

Enfin Mr le maire termine en précisant que Mr De Beauregard s'est engagé par écrit à laisser le libre accès au site des 4 bornes.

Mr BOULY demande quelques précisions avant de voter et estime que les données qui ont été exposées ce soit sont intéressantes mais qu'elles étaient mal connues du public. Toutefois, en ce qui concerne l'évaluation par les domaines, il l'a trouvée un peu « farfelue » parce que n'a pas été considérée par exemple la valeur d'action de chasse au gros si Mr De Beauregard devient propriétaire de l'ensemble du bois en un seul tenant.

Mr MERCERON revient à la table du conseil.

Plus personne ne demande la parole, Mr le maire soumet au vote du conseil municipal la question suivante : « **êtes-vous pour ou contre le déclassement de l'allée des 4 bornes ?** »

Résultat du vote à bulletin secret :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 18 (Mr MERCERON ne vote pas)

Pour : 14 voix

Blancs : 4

Nous attendrons la réponse du Conseil Général pour donner suite au courrier des Randonneurs qui demandent à faire respecter l'allée dans sa forme initiale.

4. NOMINATION DES MEMBRES DE COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

a. Commission d'appel d'offres « VOIRIE » :

Titulaires : Gilles RENAUDET – Emmanuel RAMBAULT et Serge MERCERON

Suppléants : François CHOLOUX – Jean-Marie GROLLEAU et Sébastien GOYEAU

Réunion d'ouverture de plis pour le marché de la voirie le 27 juin à 14 h.

b. Commission d'appel d'offres « BATIMENTS » :

Titulaires : François MARY, Michel Boche et Alexandre FAURET

Suppléant : Emmanuel RAMBAULT – François CHOLOUX et Dominique BOUSSARD

5. ARRETE DU PREFET SUR LE PROJET DE 2 X 2 VOIES : DEFINITION DU PERIMETRE DES 1000 M

Par arrêté du 7 avril 2008, le préfet des Deux-Sèvres a pris en considération la mise à l'étude de l'aménagement à 2 x 2 voies de la RN 149 entre Bressuire et Parthenay. Le périmètre affecté par cette étude est délimité dans un fuseau de 1000 m traversant la commune. Par suite, il convient de mettre en concordance notre PLU. Le plan du fuseau ainsi délimité sera annexé au PLU.

Accord du conseil pour la proposition de plan d'aménagement.

Pour les réclamations sur le PLU : proposition de Mr MARY pour ouvrir un cahier servant de « bible » sur lequel figureraient toutes les réclamations.

6. MODIFICATION D'UN SCHEMA D'AMENAGEMENT DE ZONES SUR LE PLU

Le maire présente un projet d'aménagement de la zone située à l'arrière du village retraite tel que la commune l'envisage. En effet, afin de ne pas utiliser la parcelle appartenant à Mr BODIN, située le long de la nationale, pour desservir l'ensemble, un accès existant sur la rue des Lilas sera utilisé. Accord du conseil.

7. PLU DE FAYE L'ABBESSE

Après avoir pris connaissance du plan transmis par la mairie de Faye l'Abbesse et notamment la zone réservée au futur hôpital, le conseil municipal émet un avis favorable.

8. CREATION D'UNE REGIE D'AVANCE A LA GARDERIE PERISCOLAIRE

Afin de faciliter le paiement des petites fournitures pour le Centre de Loisirs, le maire propose d'ouvrir une régie d'avance à hauteur de 150 € pour l'année. Mme GERON sera nommée régisseur. Accord du conseil

9. CHANGEMENT DU STANDARD A LA MAIRIE

Accord du conseil pour l'achat. Voir toutefois si le futur aménagement de la mairie sera compatible avec les nouveaux postes, voir également si possibilité d'ajouter des postes.

13 voix pour l'achat.

Location : 6 voix

10. SUBVENTION ACCORDEE PAR LE SENATEUR SUR LA RESERVE PARLEMENTAIRE

Mr BECOT accorde une subvention sur la réserve parlementaire de 7.600 € maximum sous réserve de proposer un investissement répondant aux critères de sélection : programme voirie ou panneaux lumineux d'informations, le dossier de voirie étant prêt, il peut être présenté.

11. DELIBERATION POUR ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT L'EXTENSION DE L'ELEVAGE SCEA LES 2 CLOCHERS A LA FRENELIERE

Il s'agit de l'élevage de volailles de Mr Jean-Claude BODIN. Une enquête publique sera ouverte du 16 juin au 16 juillet au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

Adjonction d'un bâtiment de 1200 m² et modification d'un bâtiment existant. Epanchage sur la commune de Boismé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable.

12. DEMANDE DE RESERVATION DE PARCELLES DANS LE LOTISSEMENT LE PINIER 2

Demande de réservation de 2 lots pour construire 1 seule maison. Question remise à l'ordre du jour du mois prochain. A réfléchir

13. QUESTIONS DIVERSES

- a. Demande de subvention pour une nouvelle association à Chiché : le Tennis de Table Chichéen dont le Président est Julien AUDEBAUD. Après avoir pris connaissance de la demande le conseil municipal vote pour le versement d'une subvention de 1.500 € pour achat de 3 tables.
- b. Demande pour pose d'une stèle en bois dans le cimetière : pas de règlement dans le cimetière, le conseil est d'accord sur le principe mais demande un plan du projet.
- c. La section « Gym » demande la pose d'un carrelage dans la salle de gym au niveau des vestiaires afin d'en faciliter l'entretien : accord du conseil et travail réalisé par les employés communaux.
- d. demande du Foyer des jeunes pour organiser une « soirée disco » le 10 octobre 2008 : accord du conseil avec le support associatif de Famille Rurale et des adultes pour encadrer.
- e. Demande du groupe vétérinaire (Mr FORESTIER) pour organiser dans la salle des fêtes une soirée foot. Plusieurs questions se posent, la SACEM, le



Launch Internet Explorer Browser.Ink

groupement n'est pas une association.

Accord pour louer la salle comme à toute personne privée.

- f. Groupement de Défense Sanitaire : constitution d'un fonds de garantie pour les éleveurs dans le cas où des éleveurs seraient touchés par la fièvre catarrhale. Maladie tropicale due au réchauffement de la planète. Après en avoir délibéré, le conseil décide de réfléchir et de reporter la question sur la prochaine réunion.